

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2015-01-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de janvier deux mille quinze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2015-01-001

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption des procès-verbaux des 8 et 15 décembre 2014
5. Adoption des comptes à payer
6. Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2015
7. Assemblée de consultation, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107
8. Adoption second projet, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107
9. Adoption premier projet, modifiant le règlement de zonage créant de nouvelles zones
10. Adoption premier projet, modifiant le règlement de lotissement – normes minimales
11. Adoption premier projet, modifiant le plan d'urbanisme – aires d'affectation

12. Avis de motion, créant une nouvelle zone permettant l'usage extraction, Perthuis
13. Adoption des prévisions budgétaires 2015, OMH de Portneuf
14. Approbation du règlement d'emprunt numéro 26-2014 de la R.R.G.M.R.P. décrétant un emprunt de 4 200 000 \$
15. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 160
16. Décompte progressif no 5 – infrastructures souterraines phase 3
17. Autorisation de paiement – Les Forages L.B.M. inc.
18. Autorisation de paiement – Qualitas
19. Achat d'habits de combat, service incendie
20. Contre-proposition du projet de regroupement des Commissions scolaires
21. Avis de motion, règlement de circulation pour VTT et motoneiges
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h37 Fin : 19h39

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 12 janvier 2015. (du 9 décembre 2014 au 12 janvier 2015)

Rés.2015-01-002

Adoption des procès-verbaux des 8 et 15 décembre 2014.

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville des 8 et 15 décembre 2014 soient acceptés tel que présentés.

Rés.2015-01-003

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 434 750.25 \$.

Liste des comptes à payer	104 535.03 \$
Liste des chèques émis	180 232.50 \$
Liste des chèques manuels	53 546.02 \$
Liste des paiements en ligne	34 344.20 \$
Dépôt salaires	62 092.50 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Rés.2015-01-004

Adoption règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2015

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 168 « Fixant les taxes et les tarifs 2015 » soit adopté.

Assemblée de consultation, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107

Monsieur le maire explique le projet de règlement « Pour agrandir la zone Ra-107 à même la zone Rc-101 ». Considérant qu'un tel règlement vise à permettre la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 2 980 211 ainsi qu'à rendre conforme le lot 2 980 210.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2015-01-005

Adoption second projet, règlement afin d'agrandir la zone Ra-107

Attendu qu'une copie du second projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 164 « Pour agrandir la zone Ra-107 à même la zone Rc-101 » soit adopté.

Rés.2015-01-006

Adoption premier projet règlement, modification du règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 165 «Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer les nouvelles zones Rm-2 et Rc-5 ainsi que d'agrandir la zone Rec-4» soit adopté.

Rés.2015-01-007 Adoption premier projet règlement, modification du règlement de lotissement - normes minimales

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 166 «Modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'ajouter des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires» soit adopté.

Rés.2015-01-008 Adoption premier projet règlement, modification du plan d'urbanisme - aires d'affectation

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 167 «Modifiant le plan d'urbanisme numéro 115 concernant les aires d'affectation résidentielle de moyenne et haute densité ainsi que résidentielle de maisons mobiles et/ou unimodulaires» soit adopté.

Avis de motion, créant une nouvelle zone permettant l'usage extraction, Perthuis

Je, Esther Savard, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement créant une nouvelle zone permettant l'usage extraction, Perthuis.

Rés.2015-01-009 Adoption des prévisions budgétaires 2015, OMH de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 de l'Office municipal d'habitation soient acceptées telles que présentées :

Dépenses	249 789 \$
Revenus	192 759 \$
Déficit	57 030 \$
Participation municipale 10%	5 703 \$
Participation SHQ 90%	51 327 \$

Rés.2015-01-010

Approbation du règlement d'emprunt numéro 26-2014 de la R.R.G.M.R.P. décrétant un emprunt de 4 200 000 \$

Considérant que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

Considérant que la cellule d'enfouissement numéro 1 sera remplie au maximum de sa capacité à l'automne 2015, c'est pourquoi la Régie se doit d'entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (numéro 2) dont le volume est estimé à 600 000 mètres cubes (540 000 tonnes métriques);

Considérant que la Régie doit également réaliser des travaux de recouvrement final de la cellule d'enfouissement numéro 1;

Considérant que la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 4 200 000\$ pour la réalisation desdits travaux;

Considérant que les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par le secrétaire-trésorier de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités;

Considérant que l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

- 1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités;
- 2- Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf approuve le règlement d'emprunt numéro 26-2014 de 4 200 000 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 27 novembre 2014.

Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 160

La greffière dépose et fait lecture du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt 160 (au montant de 220 500 \$ - travaux rue Bellevue) tel que prévu à l'article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

Rés.2015-01-011 Décompte progressif no 5 – infrastructures souterraines phase 3

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le cinquième paiement à Construction et Pavage Portneuf inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines – phase 3, tel que recommandé par CIMA, au montant de 154 695.00 \$ taxes incluses.

Rés.2015-01-012 Autorisation de paiement – Les Forages L.B.M. inc.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement au montant de 8 339.94 \$ taxes incluses à Les Forages L.B.M. inc. pour la recherche en eau - forages exploratoires.

Rés.2015-01-013 Autorisation de paiement – Qualitas

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le paiement à Qualitas pour la réfection de la 1^{re} Avenue et 2^e Avenue – phase 3, tel que recommandé par CIMA, au montant de 70 062.04 \$ taxes incluses.

Rés.2015-01-014 Achat d'habits de combat, service incendie

Considérant qu'une dépense a été prévue au budget 2015 pour l'achat d'habits de combat pour le service incendie;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 9 500 \$ taxes incluses pour l'achat de 6 habits de combat (bunker) pour le service incendie.

Rés.2015-01-015 Contre-proposition du projet de regroupement des Commissions scolaires

Considérant la proposition du gouvernement provincial visant une nouvelle composition de deux (2) commissions scolaires, la première étant constituée de la fusion de Portneuf, des Découvreurs et d'une partie de la Capitale, et la seconde étant composée de la fusion de Charlevoix, des Premières-Seigneuries et de l'autre partie de la Commission scolaire de la Capitale;

Considérant que chacune de ces deux (2) commissions scolaires représenterait environ 40 000 élèves;

Considérant la signature d'une contre-proposition commune de trois (3) commissions scolaires de la Capitale-Nationale qui a été présentée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Yves Bolduc, le 18 décembre dernier;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf propose une nouvelle proposition de trois (3) commissions scolaires, la première serait composée de la fusion de Portneuf et des Découvreurs, la seconde, soit la Capitale, et la troisième serait composée de la fusion de Charlevoix et des Premières-Seigneuries;

Considérant que chacune de ces trois (3) commissions scolaires représenterait environ 25 000 élèves;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf donne son appui à la Commission scolaire de Portneuf dans sa démarche auprès du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUE la Ville de Portneuf demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport que, dans son orientation, la vision rurale soit reconnue et qu'il considère également les préoccupations du monde rural.

QUE copie de cette résolution soit expédiée au ministre M. Yves Bolduc, au député provincial M. Michel Matte, au ministre du Travail et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Sam Hamad, ainsi qu'aux commissions scolaires de Portneuf, des Découvreurs, de la Capitale, des Premières-Seigneuries et de Charlevoix.

Avis de motion, règlement de circulation

Je, Chantale Hamelin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement Rc-05-01 concernant la circulation des véhicules hors route et des motoneiges.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h53

Fin : 20h04

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 20 : 05 hres.

Maire

Greffière